

We offer reliable, accurate,
efficient & secure clearing & settlement services
for retail payments in Belgium as well as an information
exchange platform offering a diversity of services to the financial community.

Rapport annuel 2022

CEC

Centre d'Echange et de Compensation

Arrondissement judiciaire de Bruxelles

BE 0414.509.011

**Bd du Roi Albert II 19
1210 Bruxelles**

www.cecbelgium.be



Message du Président

Lorsque j'ai rédigé mon premier avant-propos l'année dernière, j'espérais que, d'ici 2023, la crise sanitaire serait complètement terminée et que la "nouvelle normalité" consisterait à utiliser des paiements instantanés plutôt que des masques buccaux. Malheureusement, force est pour moi de reconnaître que nous sommes désormais au milieu d'une crise bien plus importante. Alors que la pandémie a eu un impact sur l'économie en réduisant le nombre d'achats que les consommateurs pouvaient faire s'ils en avaient les moyens, en 2022, le citoyen moyen a commencé à craindre de ne plus disposer des moyens suffisants pour réaliser ses achats.

Sur la base des évolutions des activités de compensation du CEC, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la manière dont les citoyens ressentent l'impact sur leur pouvoir d'achat. Le nombre de transactions par carte traitées par le CEC a sensiblement diminué, mais cela tient presque totalement au processing global dont la conséquence est que le règlement a toujours lieu au sein du CEC, mais plus la compensation. En revanche, le traitement du nombre de transactions SEPA reflète l'évolution de l'économie. En 2022, nous avons constaté que le volume des virements et domiciliations avait de nouveau augmenté d'environ 5 %.

Ceci cadre assurément avec la tendance de la société à évoluer vers les paiements instantanés, ainsi qu'observée en 2022. À la fin de l'année, un virement sur cinq en Belgique était un virement instantané. Nous pouvons être fiers d'un tel résultat en l'espace d'environ trois ans en Belgique.

Outre le domaine de la compensation, nous constatons également de nouvelles initiatives dans le domaine de Transfin. En 2021, le service de mobilité interbancaire a été étendu aux comptes d'épargne. 14 banques déchargent ainsi leurs nouveaux clients de cette démarche lorsqu'ils changent de banque. Cette initiative de gestion du passage d'une banque à l'autre par la nouvelle banque connaît un succès important. Dans près d'un changement de banque sur quatre, il y a transfert d'un compte d'épargne. Nous nous attendons à ce que d'autres banques viennent s'ajouter au service de Bankswitching en 2023.

En 2022, le CEC a été chargé de mettre en place pour les banques belges une vérification du nom lié à l'IBAN. Nous avons lancé ce projet en concertation avec un consultant externe. L'objectif est et demeure d'implémenter ce service d'ici 2024 afin que le CEC puisse soutenir les banques belges dans leur lutte contre la fraude.



Entre-temps, l'année 2023 se présente comme un défi. Du côté de la Commission européenne, l'initiative a été prise de formuler une proposition visant à faire des virements instantanés la norme. Un défi qui aura un impact majeur pour les banques, et donc aussi pour le CEC. En même temps, nous devons veiller à ne pas fixer des objectifs irréalistes. Si les paiements par fichier doivent également être traités comme des virements instantanés, cela pourrait entraîner davantage de frictions, car ces paiements doivent être traités immédiatement. Quoi qu'il en soit, 2023 sera l'année où le CEC s'engagera pleinement dans les paiements du futur dans le cadre stratégique établi en 2021.

Geert Van Antwerpen
Président CEC



I. Qui sommes-nous et que faisons-nous ?

Le CEC ou, in extenso, le Centre d'Echange et de Compensation, est une asbl de droit belge créée en 1974 au sein de la BNB. Le CEC assure l'échange et la compensation des paiements de détail en Belgique. Les paiements échangés sont des SCT (SEPA Credit Transfers ou virements), des SCT Inst (virements instantanés), des SDD (SEPA Direct Debits ou domiciliations), des chèques et des paiements correspondant à des transactions par carte.

L'asbl CEC compte 15 établissements de crédit belges comme membres / participants directs et 32 participants indirects dans l'application CORE.BE (SCT/SDD/chèques/paiements par carte). Prennent part aux virements instantanés 14 participants directs et 3 participant indirects.

La plate-forme technique et opérationnelle a été sous-traitée en 2013 à la société française STET (Systèmes Technologiques d'Echange et de Traitement) qui exploite également le système français d'échange et de compensation. Courant 2019, le contrat avec STET a été prolongé, après négociations, pour une période de 5 ans. Le nouveau contrat courra jusqu'au 31 mars 2024. En 2023, le contrat sera renégocié. Cette renégociation sera l'occasion de mettre à jour tous les documents en rapport.

La sous-traitance est basée sur une structure contractuelle spécifique, dans le cadre de laquelle le CEC a un contrat avec STET, fixé dans un "Framework Agreement", incluant les "System Rules" qui décrivent de manière détaillée les règles et procédures liées au traitement des ordres de paiement.

Les participants directs et indirects ayant un accès technique direct ont signé un "Service Contract" avec STET. La participation au CEC est régie dans les statuts et le règlement.

Le CEC est soumis au contrôle de la Banque Nationale de Belgique (BNB) pour ce qui concerne ses activités relatives aux paiements. Les aspects pratiques de ce contrôle sont décrits dans un "Memorandum of Understanding" conclu entre la BNB et le CEC. La BNB a un accord de collaboration avec la Banque de France, qui est responsable du contrôle de STET, dans le cadre de l'utilisation commune de l'infrastructure de clearing par les banques belges et françaises.



Le CEC a signé par ailleurs des contrats avec la BNB : le “Target2 Ancillary System Contract” qui constitue la base de la liquidation des paiements entre les participants directs et un Technical Account Agreement réglant le pre-funding des virements instantanés.

Le Technical Account Agreement a été revu courant 2022, dans le cadre de la migration T2-T2S et sera remplacé par la “Convention TARGET-BE Procédure de règlement RTGS d’un système exogène / Procédure de Règlement TIPS d’un système exogène Centre d’Echange et de Compensation (CEC)”.

Le CEC, et du même fait le contrat avec STET, relève du droit belge.

Par ailleurs, le CEC est soumis à une réglementation spécifique, à savoir :

- le “Settlement Finality Act” du 28 avril 1999, et
- la loi du 15 décembre 2004 relative au “Financial Collateral”.

En 2017, les activités du CEC ont été élargies à une nouvelle business line :

Transfin (transfer of financial information). Cette appellation recouvre différents services : le service Bankswitching qui aide les consommateurs à changer de banque, le service E-deduction / E-cession qui transfère les demandes de saisie d’avoirs d’origine publique, et enfin le service Harmatetest qui échange les demandes relatives aux arriérés ONSS et SEDUS (échange d’images de chèques). Le service EPC (consultation et récupération des données relatives au certificat de performance énergétique des bâtiments) n’est toujours pas activé (il n’est actuellement disponible qu’en test) car ses limites d’utilisation, qui ne sont apparues que tardivement dans le processus de développement, nuisent considérablement à la valeur ajoutée du service.

Le service Bankswitching a été étendu en 2021 pour inclure le passage d’une banque à l’autre des comptes d’épargne réglementés. Ceux-ci représentent désormais 24 % des changements de banque.

Pour soutenir les activités de Transfin, un Service & Administration Manager a été engagé en mars 2022.



II. Nos partenaires

II. 1. STET SA

STET a été créée en 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'actionnariat se compose de 6 grandes banques françaises (BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole, Banque Fédérative du Crédit Mutuel, La Banque Postale et Société Générale) et CB Investissements.

Depuis juillet 2016, le CEC dispose d'un mandat en tant qu'observateur / censeur au sein du Conseil d'Administration de STET. Ce mandat a été repris en juillet 2022 par M. Geert Van Antwerpen.

STET assure le traitement, la compensation et la liquidation de toute la gamme d'instruments de paiement. Sur la plate-forme multi-CSM (CORE1) sont traités tant les paiements nationaux belges que français (CORE BE & CORE FR).

Fin 2015, STET a fusionné avec SER2S pour devenir STET SA. Depuis janvier 2016, STET gère le réseau E-rsb pour l'autorisation des paiements par carte en France.

C'est en novembre 2018 qu'a été initié l'IP CSM, le CSM pour le traitement des virements instantanés. Cette infrastructure a été construite sur CORE 2, une nouvelle plate-forme pérenne de STET. En 2020, le service SWIP a été mis en service. Il permet de se connecter à RT1 d'EBA Clearing et/ou TIPS de la Banque centrale européenne via la plate-forme STET. Depuis novembre 2021, ce service a été activé pour TIPS par la connexion obligatoire à TIPS à partir de cette date. La connexion à RT1 avait été rendue opérationnelle déjà un an auparavant.

Mission and Vision of STET

STET is a critical operator for our clients, the banks, and the banking communities we serve every day. Stet is responsible for more than 22 billion transactions a year, representing an average of 25 billion Euros per day. This is a great responsibility that we take for banks, central banks and finally end-users. As a Systematically Important Payment System (SIPS), we commit to respecting the highest level of security, rigour, and transparency.



II.2. Centran

Centran IT Services a été fondé en 2005.

Centran est responsable du développement des différents services offerts sur la plate-forme SFRS (Secure Financial Routing System). Elle est également responsable de la gestion technique et opérationnelle et joue le rôle de helpdesk de deuxième ligne. Contrairement à STET, les applications développées pour le CEC sont la propriété du CEC.

Mission & vision Centran

Notre équipe expérimentée et hautement qualifiée nous permet de fournir à nos clients des services IT hautement professionnels. Nous considérons dans ce cadre que notre mission est la suivante :

Comprendre le métier et les enjeux de nos clients

Rencontrer et surpasser les attentes de nos clients

Offrir des services de première classe qui innovent et conseiller les institutions publiques et commerciales dans une utilisation optimale des technologies de l'information,

Etre reconnu comme le partenaire privilégié pour les solutions « end-to-end »

Faire la différence pour nos clients grâce à notre opiniâtreté pour l'obtention de résultats tangibles et durables

Valoriser et entretenir des relations de qualité tant avec nos clients que nos employés et fournisseurs

Ces objectifs sont ce que nos clients sont en droit d'attendre tout au long du cycle de vie des projets, et nous avons à cœur de respecter ces engagements au jour le jour.



III. Gouvernance

Le fonctionnement du CEC est fixé dans les statuts. Les membres du CEC sont représentés au sein de l'Assemblée générale. Les Administrateurs sont élus parmi les membres de l'Assemblée générale. Le Conseil d'Administration compte au minimum 3 et au maximum 12 membres (le nombre des administrateurs doit toujours être inférieur à celui des membres).

Le Conseil d'Administration actuel compte 8 membres, un représentant de Febelfin, un Président et un Secrétaire. Pour chaque membre, il a également été désigné un suppléant. Bpostbank a remis son mandat courant 2022.

Les membres du Conseil d'Administration sont responsables de l'administration journalière du CEC. Ils choisissent parmi les membres un Président et, si cela est jugé nécessaire, un Vice-président. Depuis le 1^{er} novembre 2021, Monsieur Geert Van Antwerpen, administrateur pour KBC Bank, est Président du Conseil. En l'absence de candidatures, il n'a pour l'instant pas été désigné de vice-président. Le Président et les Administrateurs ont délégué la gestion journalière au General Manager CEC, Kristine De Lepeleire, qui fait aussi fonction de Secrétaire du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit 5 fois par an. Le manager Audit & Risk de STET vient faire le point de la situation devant le Conseil, au moins deux fois par an, concernant le planning d'audit et l'état des risques du moment. En 2022, STET a pris part aux réunions des 22/04/2022 et 21/10/2022. En 2022, toutes les réunions ont à nouveau pu avoir lieu dans les bureaux de Febelfin, où est hébergé le CEC.

Les questions bilatérales et multilatérales entre le CEC, STET et les participants sont traitées dans le cadre du "Client Committee" (CC). La mission du CC est de se prononcer sur l'évolution de la prestation de services de STET, les règles fonctionnelles et systémiques et les propositions présentées par les groupes de travail de Febelfin. Le CC suit également la performance du système et examine les incidents et les propositions de solution éventuelles. Le CC est composé de représentants des participants directs, des participants indirects ayant un accès technique direct, du Manager CEC, du Président du Conseil d'Administration du CEC et de représentants de STET. Une réunion du Client Committee a été organisée en octobre 2022, notamment du fait de l'accent significatif mis sur les projets.

Par ailleurs, il est également organisé un BWG (Business Working Group). L'accent est mis dans ce cadre sur la discussion et la priorisation des modifications imposées ou non par la loi au système ainsi que sur les évolutions des EPC Rulebooks. Le BWG comporte un volet tant CORE.BE qu'IP.BE (Instant Payments). 5 réunions du BWG ont été organisées en 2022.

Deux fois par an se tient une concertation stratégique entre le management de STET et du CEC. Dans ce cadre, la collaboration globale est passée en revue sous tous ses aspects et les futurs projets sont évoqués de part et d'autre.



Une même structure de gouvernance a été mise en place pour la nouvelle business line Transfin. Cette business line comprend les services suivants :

- Bankswitching : un service qui aide le client de détail à changer de banque.
- E-deduction – E-cession : un service qui soutient les institutions financières dans le cadre de l'introduction des demandes de saisie, cession d'avoires divers (pécule de vacances, indemnité de chômage, ...)
- Harmattest : ce service soutient les demandes des institutions financières concernant les arriérés d'ONSS.
- SEDUS : ce service permet d'échanger des images de chèques entre banques en vue d'effectuer le contrôle des signatures.
- EPC : ce service permettra de consulter et de demander des certificats auprès de la VEKA (Agence flamande de l'énergie et du climat). Le projet est actuellement en attente (fourni en phase de test).

Le Client Committee est constitué de représentants des utilisateurs de ces services. Il s'est réuni 5 fois en 2022. En outre, un BWG (Business Working Group) distinct est organisé pour chaque service. Le BWG Bankswitching s'est réuni 5 fois en 2022. Les autres BWG ont été convoqués une seule fois étant donné qu'aucune modification n'avait été initiée.

En outre, une concertation annuelle est également organisée avec Centran, au cours de laquelle la coopération de l'année écoulée est passée en revue et les accents pour la nouvelle année sont fixés.



IV. Aperçu des activités 2022

En 2022, nous sommes revenus à un scénario normal : les flux de paiement ont repris et atteint à nouveau les volumes de l'ère pré-pandémique, tenant compte des glissements de SCT à SCT inst, qui représentent désormais 18,5% du volume des SCT au sein du CEC.

Dans l'ensemble, les paiements dans CORE.BE ont toutefois connu une baisse de 4,2 % par rapport à 2021 et cette baisse est intégralement due à une forte diminution des transactions par carte (-18,3 %). Les transactions individuelles par carte sont de plus en plus regroupées dans des émissions globales. Les cartes Maestro qui sont actuellement encore échangées individuellement seront progressivement remplacées à partir de juillet 2023 par des cartes Mastercard Debit qui seront compensées sur une base globalisée. Nous nous attendons donc à une nouvelle baisse substantielle du nombre de transactions par carte dans le CEC au cours des prochaines années. Les chèques ont également connu une nouvelle baisse, de 24,6 %. Compte tenu de leur part déjà très faible (<1%), cette baisse est à peine perceptible. Les virements instantanés ont connu la croissance la plus forte (+18,3 %), contre 3 % pour les virements SEPA ordinaires, 5,1 % pour les SDD core et même 6,3 % pour les SDD B2B.

Le nombre de participants directs est resté stable à 15. Trois participants indirects ont quitté le CEC en 2022.

Avec le lancement du service SWIP (Single Window for Instant Payments) en 2020 pour la connexion sur RT1 (EBA Clearing) et la connexion sur TIPS, CEC/STET a créé la possibilité d'échanger des transactions de paiement instantané au sein du SEPA via la connexion existante avec le CEC également. 2 membres se connectent via SWIP sur RT1, 11 membres utilisent le service SWIP pour se connecter sur TIPS.

Le service SWIP permet à nos membres de satisfaire aux obligations d'accessibilité du SEPA en se connectant à un seul système de compensation.

En plus de la connexion obligatoire à TIPS, la BCE a également décidé d'introduire une taxe TIPS CSM (0,0005 €) sur le nombre de transactions échangées au sein des CSM privés. En réponse aux protestations des CSM, la BCE a promis d'élaborer une proposition adaptée d'ici l'automne. Le 2 décembre 2022, après six mois d'étude, la BCE a proposé un projet modifié, bien qu'encore incomplet, qui ne répond malheureusement pas aux diverses objections (par ex. les volumes générés au niveau national ne sont pas pertinents dans le contexte du service offert par la BCE) et préoccupations (égalité des conditions de concurrence !) soulevées par le secteur. Une proposition finale est attendue pour 2023.

Entre-temps, les travaux se sont également poursuivis en 2022 afin de préparer la consolidation de Target2 - Target for Securities, qui était prévue pour le 21/11/2022. En raison de divers problèmes (instabilité de l'environnement de test, grand nombre de "high priority bugs", etc.), la BCE a décidé de reporter la migration au 20/03/2023, au grand soulagement de toutes les parties concernées.



Sur la plate-forme Transfin, nous avons également connu un certain nombre d'évolutions : dans le service Bankswitching qui avait été ouvert en novembre 2020 pour le passage d'une banque à l'autre des comptes d'épargne réglementés, la part des comptes d'épargne a progressé pour passer à un peu plus de 24%. Entre-temps, 14 banques qui participent au Bankswitching offrent aujourd'hui ce service supplémentaire à leurs clients.

Malgré de nouvelles discussions avec le SPF Finances, nous n'avons pas non plus réussi à activer la possibilité de saisie des avoirs fiscaux en 2022. Compte tenu de l'intérêt marqué de toutes les parties, une solution est toujours recherchée en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser le numéro de registre national dans ce contexte.

Le nouveau service EPC, c'est-à-dire la consultation et la demande des données du certificat PEB de la VEKA, a été fourni en 2020 à titre de test, mais n'a pas encore été mis en œuvre en termes de production. L'intérêt de pouvoir utiliser ce service a été affecté par des mesures restrictives, notamment une période de conservation maximale de 3 mois et l'impossibilité d'utiliser les données récupérées pour les rapports prudentiels. Febelfin et l'UPC travaillent actuellement à une solution.

En juin 2022, l'EXCOM de Febelfin a demandé que soit développé un service de vérification de l'IBAN Name pour les banques belges. Le Conseil d'Administration a accepté cette mission et a désigné un consultant comme chef de projet. Le projet a été effectivement lancé en octobre 2022 et notre ambition est d'aboutir à une solution dans le courant de l'année 2024.

Par ailleurs, le CEC a également été invité à assumer le rôle de "Contract Manager" dans le cadre de l'initiative Domestic Sanction Screening, rôle impliquant un soutien administratif à l'externalisation mutuelle entre banques. Le Conseil d'Administration a également répondu favorablement à cette demande. Ce service devrait être mis en place dans le courant de l'année 2023.

En outre, un certain nombre de projets pourraient utiliser la plate-forme SFRS à l'avenir. Ces projets seront examinés plus en détail en 2023. En effet, l'ambition du CEC est d'encourager davantage l'utilisation de la plate-forme SFRS pour promouvoir la collaboration interbancaire.

Pour soutenir l'expansion des diverses activités au sein de la business line Transfin, un Service & Administration Manager a été engagé en mars 2022.



IV.1. Activités de clearing

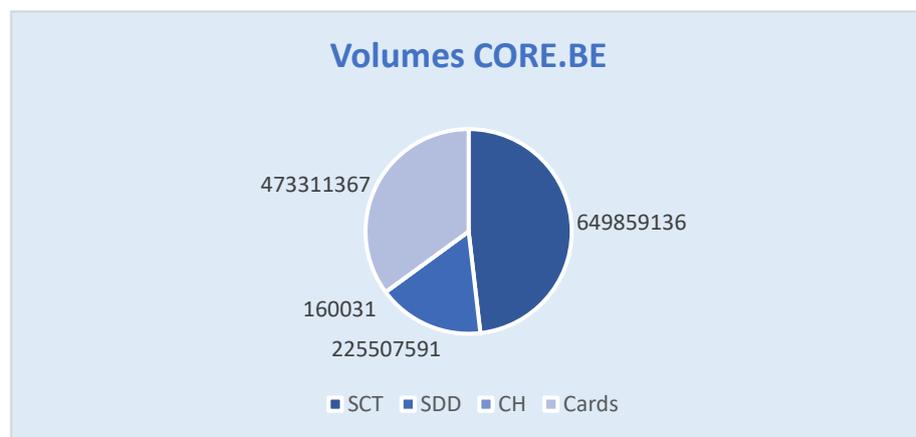
Lors du démarrage de 2022, 43 institutions participaient directement ou indirectement au CEC, dont 15 participants directs, 26 participants indirects et 2 participants indirects ayant un accès technique direct. 2 participants indirects ayant quitté le CEC dans le courant de l'année, il restait **41 participants** au 31/12/2022.

En 2022, **1.395.342.001** transactions ont été traitées par **CORE.BE**. Il s'agit d'une diminution de près de 5 % par rapport à 2021.

Cette baisse est entièrement due à un changement dans l'émission des cartes : les transactions par carte Maestro qui étaient auparavant compensées individuellement seront désormais émises de manière globalisée ou remplacées par d'autres types de cartes, pour lesquelles ce mode d'émission existait déjà. Cette tendance se poursuivra en 2023. Pour 2022, nous avons comptabilisé un volume de **473.311.367 transactions par carte**.

Les virements (SCT) ont connu une nouvelle croissance de 3% : **649.859.136 SCT** ont été échangés par l'intermédiaire du CEC, les SCT représentent ainsi la part la plus importante (environ 47%).

Parmi les SDD, 98,20 % des transactions sont des SDD Core (B2C), le 1,8 % restant étant constitué de transactions SDD B2B. Cette répartition est demeurée inchangée. Au total, ce sont **225.507.591 SDD** qui ont été échangés. Les chèques ne se sont pas remis de la baisse qui a été provoquée par la pandémie et ont aussi continué de baisser en 2022. En 2022, 160.031 chèques ont été compensés via le CEC dont 75% de chèques circulaires.



Un montant de **1.394.388 millions d'euros** a été échangé dans CORE.BE en 2022, soit une augmentation d'environ 6,5 %. Cela signifie qu'une moyenne de 5,4 milliards d'euros par jour a été compensée via le CEC.



En 2022, **148.71.753 virements instantanés** ont été exécutés avec succès, soit plus de **18,5 % du total des virements** traités par l'intermédiaire du CEC. Les virements instantanés continuent d'augmenter progressivement, peut-être sous l'influence de la réglementation SEPA annoncée pour le SCT inst.

En moyenne, 405.950 virements instantanés ont été traités par jour en 2022. Le nombre quotidien le plus élevé a été enregistré le 1^{er} décembre 2022, avec 656.778 transactions.



IV.2. Activités de Transfin

En 2022, **93.197 changements de banque** ont été réalisés via le service Bankswitching. Plus de 24 % concernent le changement de banque pour les comptes d'épargne réglementés, une option qui a été ajoutée au service de mobilité interbancaire à la fin de l'année 2020. Entre-temps, 14 banques offrent ce service supplémentaire à leurs clients. Nous nous attendons à ce que d'autres banques les rejoignent au cours de l'année 2023.

Le service de **E-deduction**, qui a été lancé en 2018, est maintenant actif depuis plus de trois ans et fonctionne comme prévu. Cinq participants, dont deux banques et trois organismes de recouvrement, utilisent actuellement ce service. Les demandes de saisie des pécules de vacances (ONVA) et des allocations de chômage (ONEm) sont désormais échangées par voie électronique via le CEC. En 2022, **61.070 demandes** ont été traitées. Cela représente une hausse de 22% par rapport à 2021 où 49.937 demandes avaient été enregistrées.

En 2023, nous nous efforcerons d'ajouter de nouvelles parties (e.a. AIS – Association d'institutions sectorielles). Nous espérons également pouvoir fournir le même service avec le SPF Finances.

Le service **Harmattest** a été lancé en novembre 2019, à la satisfaction de toutes les parties concernées. Quatre banques y prennent part actuellement et deux autres devraient suivre en 2023. L'extension du champ d'application dans le cadre de l'utilisation par les banques dans le cadre du contrôle de leurs agents indépendants a été refusée. Nous continuerons d'essayer de trouver une parade à ce problème en 2023.

En 2021, **699.395 demandes** ont été échangées via cette application par les 4 banques participantes. Ce chiffre est en phase avec celui de 2021, où l'on avait enregistré 694.421 demandes.

Enfin, le service **SEDUS** permet d'échanger des images de chèques tronqués pour vérification de la signature par la banque émettrice. En parallèle avec la baisse de l'utilisation des chèques, le nombre d'images échangées a encore diminué en 2022. Ainsi, seules **1.148 images** ont encore été échangées, soit une baisse de 17 % par rapport à 2021.



V. Que nous réserve 2023 ?

Le monde des paiements est en constante évolution.

L'année 2023 sera à nouveau riche de projets.

Pour les activités de compensation ...

Nous ne prévoyons pas de nouveaux participants en 2023, que ce soit pour CORE.BE ou IP.BE. Il est possible que le règlement SEPA modifié annoncé par la Commission européenne pour les paiements instantanés, qui vise à promouvoir davantage ces derniers, change la donne. Le premier projet est déjà connu et devrait rendre, entre autres, le schéma SCT inst obligatoire pour les PSP (payment service providers) qui offrent également des SCT.

En mai 2023, NewB quittera le CEC. NewB n'a participé qu'à CORE.BE.

La feuille de route stratégique pour les paiements instantanés continuera à être élaborée en 2023, afin de tenir compte au maximum de la réglementation SEPA annoncée et des développements au sein de l'EPI.

La migration T2 a été reportée du 21 novembre 2022 au 20 mars 2023. Toutes les parties se sont efforcées de respecter ce nouveau calendrier et les tests se sont poursuivis activement. Entre-temps, le signal de départ a été officiellement donné.

Tous les efforts seront déployés en vue de la migration vers la norme ISO 20022 prévue pour novembre 2023, ce qui nécessitera des ajustements à la fois dans CORE.BE et IP.BE.

Dans IP.BE, on s'efforcera de gérer activement les TPS (transactions par seconde) des participants. Ces TPS seront progressivement augmentées en fonction des évolutions attendues concernant la croissance future des paiements instantanés.

Le CEC/STET continue à se préoccuper de la cybersécurité. La participation à TIBER.BE nous aide à identifier les vulnérabilités potentielles.



Pour les Transfin Services

En ce qui concerne le service de mobilité interbancaire, nous continuons à travailler sur la transmission numérique des notifications relatives aux changements de banque. Cela devrait rendre le processus encore plus efficace.

Outre l'ONVA et l'ONEM, nous espérons également accueillir efficacement l' AIS (Association d'institutions sectorielles) et le SPF Pensions (Service public fédéral des pensions) en 2023 avec le service E-deduction, après un échec en 2022.

Pour le service Harmattest, nous attendons un certain nombre de nouveaux participants cette année.

En 2023, nous nous concentrerons particulièrement sur le développement d'un projet de vérification d'IBAN Name, non seulement pour les paiements nationaux, mais aussi pour les paiements transfrontaliers SEPA. Ce sera un véritable défi que de nous aligner sur les réglementations européennes et sur le calendrier prévu par l'EPC, sans compromettre le calendrier préconisé.

Le projet "Domestic Sanction Screening" aboutira au cours du premier trimestre 2023. Le CEC est pleinement engagé dans les préparatifs à cet égard.

Des travaux sont également en cours pour sécuriser davantage la plate-forme SFRS, en réponse aux recommandations de l'exercice DRP et d'un audit de sécurité externe. À cette fin, un budget supplémentaire a de nouveau été alloué en 2023 et le CEC est accompagné par une équipe d'experts en sécurité informatique de nos participants.



Annexes

Tableau 1 : Evolution du nombre d'opérations traitées dans CORE.BE

Année	Total	Moyenne journalière	Croissance annuelle (%)
1997	880.603.041	3.536.558	
1998	929.137.415	3.716.550	+5,51 %
1999	937.161.476	3.748.646	+0,86 %
2000	885.216.332	3.569.421	-5,54 %
2001	919.043.857	3.705.822	+3,82 %
2002	985.393.685	3.957.404	+7,22 %
2003	1.019.023.740	4.092.465	+3,41 %
2004	1.009.549.690	4.006.150	-0,93 %
2005	952.167.361	3.808.669	-5,68 %
2006	966.493.229	3.881.499	+1,50 %
2007	1.011.745.908	4.046.984	+4,68 %
2008	1.063.399.983	4.236.653	+5,11 %
2009	1.122.911.389	4.473.751	+5,60 %
2010	1.170.222.686	4.643.741	+4,21 %
2011	1.224.941.138	4.899.765	+4,68 %
2012	1.295.117.376	5.159.830	+5,73 %
2013	1.365.560.826	5.484.180	+5,44 %
2014	1.272.233.062	5.129.972	-6,83 %
2015	1.402.218.076	5.477.414	+10,22 %
2016	1.385.016.535	5.410.221	-1,23 %
2017	1.311.974.380	5.144.997	-5,27 %
2018	1.456.666.020	5.734.905	+ 11,03 %
2019	1.512.746.024	5.932.337	+3,85%
2020	1.396.924.239	5.456.735	-7,66%
2021	1.467.776.572	5.623.665	+ 5,07%
2022	1.395.342.001	5.429.346	-4,93%



Tableau 2 : Evolution des montants traités dans CORE.BE

(En millions EUR)

Année	Total	Moyenne journalière	Croissance annuelle (%)
1997	457.623	1.838	
1998	482.472	1.930	+5,43 %
1999	476.246	1.905	-1,29 %
2000	484.383	1.953	+1,71 %
2001	508.439	2.050	+4,97 %
2002	530.961	2.132	+4,43 %
2003	552.283	2.218	+4,02 %
2004	584.779	2.321	+5,88 %
2005	632.478	2.530	+8,16 %
2006	669.017	2.687	+5,78 %
2007	746.786	2.987	+11,62 %
2008	803.010	3.199	+7,53 %
2009	804.852	3.207	+0,23 %
2010	846.919	3.361	+5,23 %
2011	886.667	3.547	+4,69 %
2012	909.127	3.622	+2,53 %
2013	911.612	3.661	+0,27 %
2014	870.681	3.511	-4,49 %
2015	883.411	3.451	+1,46 %
2016	918.955	3.705	+4,02 %
2017	941.762	3.693	+2,46 %
2018	1.122.891	4.421	+ 19,23 %
2019	1.204.747	4.724	+ 7,29 %
2020	1.198.766	4.682	- 0,50 %
2021	1.309.156	5.016	+ 9,21%
2022	1.394.388	5.425	+ 6,51%



Tableau 3 : Evolution du nombre de virements instantanés dans IP.BE

Année	Total	Moyenne journalière	Croissance annuelle (%)
2019	59.798.578		
2020	99.412.563	272.363	+ 66%
2021	125.229.598	343.095	+ 26%
2022	148.171.753	405.950	+ 18%

Tableau 4 : Evolution des montants traités dans IP.BE

(En millions EUR)

Année	Total	Moyenne journalière	Croissance annuelle (%)
2019	NA	NA	NA
2020	57.043	155.856.800	
2021	75.091	205.729.400	+32%
2022	82.838	226.956.152	+10%



Tableau 5 : Vue d'ensemble des membres du Conseil d'Administration du CEC

au 31/12/2021

Membres du Conseil d'Administration	Délégués effectifs	Suppléants
AXA Banque Belgium (*)	Cantoro Enzo	Tuijn Els
BNP Paribas Fortis (**)	Depoortere Frank	Bucquoye Erika
FEBELFIN (**)	Wynant Patrick	Carre Saar
Belfius (**)	Debrue Philippe	Themelin Louise
ING Belgium (**)	Hanssens Katrien	Vanthournout Amaury
KBC Bank (*) - Président	Van Antwerpen Geert	De Meersman Ivo
bpost (**)	Masson Charlotte	Beelaert Nancy
bpost banque (**)	Van Wemmel Ludwig	Simoens Stef
Bank J. Van Breda (*)	Janssens Guy	Mondy Matthias
Crelan (*)	Van Daele Kristof	Rolus Ramses

(*) Einde van het mandaat in 2023
Fin de mandat en 2023

(**) Einde van het mandaat in 2024
Fin de mandat en 2024



**Tableau 6 : Vue d'ensemble des
participants directs au CEC
CORE.BE
au 31/12/2022**

Participants directs (15)	Nombre de participants indirects (26)
Argenta	
AXA Banque Belgium	
Bank J. Van Breda	1
Banque CPH	
Banque Nagelmackers	
Belfius Banque	1*
Beobank	
BNPPF	1*
bpost	1
bpost banque	
CRELAN	2
ING Belgium	10
KBC Bank	10
NewB	
vdk bank	

* Représente un participant indirect ayant accès technique direct



**Tableau 7 : Vue d'ensemble des participants indirects au CEC
– CORE-BE
au 31/12/2022**

Participants indirects (24 + 2*)	
Bank De Kremer	Europabank
ABN AMRO Bank	HSBC Bank
ATTIJARIWAFABank	Keytradebank
Banco Bilbao	Lombard Odier Europe
Bancontact Payconiq *	Mediterranean Bank PLC
Banque Degroof	BNB
Bank Delen	NIBC Bank
Bank of Baroda	Santander Benelux
Banque CHAABI MAROC	Société Générale
BYBLOS Bank EU	State Bank India
CBC Banque et Assurances	Triodos Banque
Deutsche Bank	United Taiwan Bank
Edmond de Rothschild Europe	
Equens Wordline *	

* Participant indirect ayant un accès technique direct



**Tableau 8 : vue d'ensemble des participants au CEC – IP-BE
au 31/12/2022**

Participants directs (14)	Nombre de participants indirects (3)
Argenta	
AXA Banque Belgium	
Bank J. Van Breda	Bank De Kremer
Banque CPH	
Banque Nagelmackers	
Belfius Banque	
Beobank	
BNPPF	
bpost	
bpost banque	
CRELAN	Europabank*
ING Belgium	
KBC Bank	CBC Banque
vdk bank	

* Participant indirect ayant un accès technique direct